

REFERENTIEL DIPLOME BTS NDRC

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences associées	Critères d'évaluation	Matières associées	Nbre ects
"Pôle 1 : Relation client et négociation-vente "	C1 Cibler et prospecter la clientèle C2 Négocier et accompagner la relation client C3 Organiser et animer un événement commercial C4 Exploiter et mutualiser l'information commerciale	Epreuve E4 (coef 5) Evaluation ponctuelle en fin de deuxième année Epreuve ponctuelle orale 40 minutes de préparation+1H d'oral	Relation client et négociation-vente Communication Atelier Professionnel	120ECTS
Pôle 2 : Relation client à distance et digitalisation	C1 Maîtriser la relation omnicanale C2 Animer la relation client digitale C3 Développer la relation client en e-commerce	Epreuve E5 (coef 4) Evaluation ponctuelle en fin de deuxième année Epreuve ponctuelle écrite 3h + Epreuve ponctuelle pratique 40minutes	Relation client à distance et digitalisation	
Pôle 3 : Relation client et animation de réseaux	C1 Implanter et promouvoir l'offre chez des distributeurs C2 Développer et animer un réseau de partenaires C3 Créer et animer un réseau de vente directe	Epreuve E6 (coef 3) Evaluation ponctuelle en fin de deuxième année Epreuve ponctuelle orale 40minutes de passage	Relation client et animation de réseaux	
Culture Générale et Expression	C1 Respecter les contraintes de la langue écrite C2 Synthétiser des informations C3 Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture C4 S'adapter à la situation C5 Organiser un message oral	Epreuve E1 (coef3) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 4H00	Culture générale et expression	
Langue Vivante Etrangère	Niveau B2 du CECRL pour l'activité langagière suivante : - compréhension de documents écrits - production et interaction orales	Epreuve E2 (coef 3) Evaluation ponctuelle orale en fin de deuxième année 30 minutes de préparation + 30 minutes d'oral	Communication en langue vivante étrangère 1	
Culture Economique, Juridique et Managériale	C1. Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée	Epreuve E3 (coef 3) Evaluation ponctuelle écrite en fin de	Culture économique, juridique, managériale	

	C2. Exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale C3. Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions économiques, juridiques ou managériales et les méthodologies adaptées aux situations proposées C4. Etablir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique C5. Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée	deuxième année durée 4H00		
milieu professionnel	Alternance sous contrat d'apprentissage en entreprise	Condition de validation pour l'obtention du diplôme		

En référence au décret n° 2016-1037 du 28 juillet 2016 modifiant le code de l'éducation et relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, il est établi que : Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

Au-delà de la durée de cinq ans pendant laquelle ils peuvent demander à conserver les notes obtenues, les candidats titulaires de l'attestation peuvent être dispensés à leur demande de l'obtention des unités constitutives du brevet de technicien supérieur correspondantes, sous réserve du maintien de ces unités dans le règlement d'examen de la spécialité du diplôme. En cas de modification de celle-ci, il est tenu compte d'un tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles unités dans le référentiel diplôme.

Le diplôme BTS NDRC est délivré lorsque tous les blocs de compétences sont validés totalement par la maison des examens.

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.